

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ÉCOLES

AVRIL 2005

Introduction

Le développement de la société de l'information est un enjeu prioritaire pour la France.

La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication fait d'ailleurs partie des connaissances et compétences indispensables que chaque élève doit avoir acquis à l'issue de la scolarité obligatoire (loi d'orientation pour l'avenir de l'école). C'est ainsi qu'à la fin de l'école primaire il doit maîtriser les compétences du brevet informatique et internet (B2I) niveau 1.

L'équipement informatique des écoles reste la première condition d'un accès équitable aux technologies innovantes. Sa mise en place doit être homogène et concertée avec les collectivités territoriales.

Il doit être conçu de manière à privilégier l'installation de postes de travail dans la classe et envisager l'usage des ordinateurs portables. Un poste pour 10 élèves est un objectif réaliste.

Sommaire

- 1- Les TIC à l'école, pour quoi faire ?
- 2- Cahier des charges fonctionnel
- 3- Préconisations pour un projet d'équipement
 - 3.1- La mise en réseau et le câblage
 - 3.2- L'accès à l'internet
 - 3.3- Postes de travail
 - 3.4- Logiciels